

**23<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2015)**

**Sainte-Lucie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 5 novembre 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation de Sainte-Lucie.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à Sainte-Lucie :

- Appliquer complètement les recommandations acceptées lors du premier EPU concernant la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de ses Protocoles facultatifs, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de son Protocole facultatif (et l'adhésion à ses procédures d'enquête et de communications interétatiques), et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- Adopter des mesures visant à renforcer la lutte contre les violences domestiques ;
- Renforcer la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ;

- Prendre des mesures visant à abolir en droit la peine de mort et s'engager en faveur de cette abolition au niveau international, notamment en votant pour les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies préconisant un moratoire sur le recours à cette peine.

Je vous remercie./